

ARRETE N° / 003630 MINFOPRA DU 12 JUIN 2023

Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques, session 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°75/780 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des corps des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des frais de concours administratifs,

ARRÊTE :

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de la Statistique, suivant la répartition ci-après :

- dix (10) Ingénieurs Principaux des Travaux de la Statistique, catégorie "A" deuxième grade de la Fonction Publique ;
- dix (10) Ingénieurs des Travaux de la Statistique, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique.

b) Ledit concours se déroulera le 25 novembre 2023 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Ingénieurs Principaux des Travaux de la Statistique	A2	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Ingénieurs des Travaux de la Statistique, catégorie "A1".
Ingénieurs des Travaux de la Statistique	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Techniciens Principaux de la Statistique, catégorie "B2".



Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 10 novembre 2023**, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cent (1 500) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, délivrée par un responsable du guichet **EXPRESS UNION** du lieu de dépôt du dossier de candidature ;
4. deux (02) photocopies de l'acte d'intégration ;
5. deux (02) photocopies de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.



N.B:

- les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci - après :
 - a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durée	Coef.	Note éliminatoire
25 novembre 2023	Culture Générale	08h00-12h00	4h	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17h00	4h	6	05/20

L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats de la catégorie "A" admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le 12 JUIN 2023

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002780	12 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	



JOSEPH LE

ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE
PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES SERVICES
DEMOGRAPHIQUES ET STATISTIQUES

❖ **INGENIEURS PRINCIPAUX/INGENIEURS DES TRAVAUX DE LA
STATISTIQUE**

STATISTIQUE DESCRIPTIVE

Distributions Statistiques à un caractère

1. Tableaux statistiques et représentations graphiques : diagrammes, polygones et fréquences, histogramme, courbe cumulatives.
2. Caractéristiques de tendance centrale
 - a) conditions de Yule
 - b) moyennes : arithmétique, géométrique, harmonique, quadratique.
 - c) Mode
 - d) Médiane.
3. Caractéristiques de dispersion : écarts moyens, variance, écart-type, coefficient de variation, écart interquartile, quartiles, décimales, notion du moment.
4. Caractéristiques de forme = coefficients d'asymétrie et d'aplatissement.
5. Les caractéristiques de concertation = courbe de concentration, indice de concentration, médiale.
6. Mélange de la population : moyenne, variance.

Distributions Statistiques à 2 caractères

1. Tableaux statistiques : présentation, distributions marginales et conditionnelles, les caractéristiques marginales et conditionnelles.
2. Etude des liaisons entre les variables indépendance, liaison fonctionnelles et dépendance statistique.
3. Ajustement linéaire : méthode des moindres carrés, droite des moindres carrés.
4. Mesure des liaisons entre les variables : courbe de régression, covariance, coefficient de corrélation, rapport de corrélation linéaire, droite de régression.

Séries Chronologiques

1. Généralités : définition, composantes fondamentales et les lois de composition.
2. Analyse du mouvement de longue durée = méthode empiriques et analytique.
3. Analyse du mouvement saisonnier : méthode des moyennes mensuelles, méthodes des rapports au trend, coefficient saisonnier.
4. Dessaisonalisation.

Instruments d'analyse démographique

1. Diagramme de Lexis : construction ; quelques observations sur le schéma de Lexis.
2. Deux types fondamentaux d'analyse démographique : l'analyse longitudinale, l'analyse transversale.
3. Les taux et les quotients.

STATISTIQUE MATHEMATIQUES

Principales lois de probabilité

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
002780	12 JUN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	

1. Variable aléatoire
2. Lois du type 1
3. Lois du type 2.

Fonctions de variables aléatoires

1. Compléments, probabilités composées
2. Fonction de variables aléatoires.

Convergences stochastiques

1. Inégalité de Bienaimé-Tchebycheff
2. Convergence en probabilité, en loi, théorème central limite.

L'ajustement

1. Le problème
2. Ajustement à une loi de probabilité.

L'échantillonnage

1. Tirage d'un échantillon
2. Techniques de sondages
3. Distribution d'échantillonnage.

L'estimation

1. Introduction
2. Estimation ponctuelle
3. Estimation par intervalle

Les tests statistiques

1. Introduction
2. Les tests paramétriques
3. Les tests non paramétriques.



SONDAGES

1. Les plans de sondage
2. Construire une base de sondage
3. Déterminer la taille utile de l'échantillon
4. Faire le tirage de l'échantillon
5. Calcul des estimateurs et des intervalles de confiance.

PRATIQUE

Pratique des enquêtes

1. Confection d'un questionnaire
2. Confection des grilles de codification
3. Utilisation des logiciels pour la saisie.

Le traitement des données et utilisation de l'informatique

1. Correction des données
2. Tabulation et calcul des indicateurs
3. Application informatique.

Utilisation des tests et exploitation des documents statistiques.

1. Hypothèses et condition d'utilisation des tests.
2. Analyse des tableaux des données

3. Résumé de l'information et les caractéristiques
4. Tableaux de contingence : profils, indépendance et test du Khi Deux.

Elaboration des indices de prix

1. Indice des prix à la consommation.

FINANCES PUBLIQUES

1. Budget de l'Etat et lois de finances.
2. Les recettes et les dépenses publiques.
3. Politique budgétaire et politique fiscale : objectifs et moyens.

